

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Découverte macabre

## Le cadavre d'un mineur près d'un lac à Oyem

ANS

Oyem/Gabon

UN corps sans vie a été découvert, samedi dernier, par des riverains, au lieu dit Lac Soaco, à la Cité économique, un quartier du deuxième arrondissement de la commune d'Oyem. Il s'agit de celui de Kengne Momo, Camerounais de 12 ans, et élève en classe de 6e au Collège d'enseignement secondaire (CES) Edouard Ekogha Mengue. Selon une source proche du dossier, ce sont des

personnes se rendant au lac pour s'y baigner qui ont fait, ce jour-là vers 13 heures, la macabre découverte. Ils alertent aussitôt les autorités judiciaires, qui se transportent sur les lieux, en compagnie d'un médecin-légiste.

Ce que l'on sait déjà, c'est que Kengne Momo était parti de la maison familiale, située au quartier Adzabilone, pour se rendre au CES Edouard Ekogha Mengue, à Adzougou où était programmé un devoir d'Éducation physique (EPS).

A l'annonce de la mauvaise nouvelle, le direc-



Photo : ANS

Le petit Kengne Momo, après son repêchage du lac.

teur de l'établissement et tout le personnel enseignant, sous le choc, affirment avoir vu le petit garçon pour la dernière fois à la sortie des classes. Mais que s'est-il passé après, pour que son corps sans vie soit découvert, flottant dans un cour d'eau, vêtu d'une culotte, très loin de la maison familiale et en plein jour ? Crime maquillé ou noyade ?

Seule l'enquête ouverte par la police permettra de percer le mystère qui entoure encore la mort de cet enfant.

## Coulisses du Tribunal

## Charité bien ordonnée commence par soi-même

LES habitués des salles d'audience du palais de justice de Libreville en savent quelque chose. Chaque fois que les membres de la Cour font leur entrée, le public est invité, et parfois sommé d'éteindre ou de mettre les téléphones portables sous mode silencieux. Histoire, et c'est normal, de permettre la sérénité des débats qui doivent s'ouvrir. Les contrevenants à cette consigne sont ainsi prévenus qu'ils seraient définitivement privés de leurs outils de communication au cas où une sonnerie viendrait à retentir dans la salle. Mais dans la plupart des cas, il s'en trouve toujours quelques étourdis qui se font prendre sur le fait, et qui se retrouvent donc sevrés de leurs téléphones, malgré quelques vaines bouderies.

Il y a que depuis l'avènement de cet outil de communication, et surtout avec l'arrivée des services incorporés tels que le très célèbre WhatsApp, bien malin qui pourrait encore donner des leçons de bonne conduite ou de morale à qui que ce soit, aussi bien lorsque l'on se trouve en privé qu'en public. La communication à travers ce nouveau canal est telle que rares sont ceux qui, même dans des milieux de haute sérénité, se gardent de tomber en tentation de prêter un regard sur un message qu'ils viennent de recevoir et/ou d'y répondre.

Et l'un des milieux où ces petites dérives s'observent, se trouve être justement le tribunal, et principalement dans les salles d'audience où les magistrats, notamment ceux représentant le ministère public, ne se privent pas, en présence du public qui pourtant les observe, de se servir de leurs téléphones pour se livrer à une sorte de jeu qu'affectionnent particulièrement les adolescents, la communication par WhatsApp. A défaut de laisser parfois leurs appareils sonner.

Il est vrai que, du fait de l'encadrement familial dont beaucoup ont bénéficié et continuent de bénéficier dans la conduite de leurs études, nos juges sont de plus en plus jeunes, comme dans la plupart des secteurs d'ailleurs. Ce qui est en soit une bonne chose. Mais est-ce une raison suffisante pour faire en sorte que ceux qui sont censés donner le bon exemple, soient les premiers à fouler au pied les règles établies ?

Et puis, de façon tout à fait entre nous, est-il courtois de se donner à de tels enfantillages lorsque l'on a en face de soi des personnes qui méritent tout de même respect, sous prétexte que l'on est magistrat ? N'est-il pas plus simple de ranger son téléphone et de prêter toute l'attention qu'il faut aux affaires soumises devant soi ?

Fort heureusement, il y a encore parmi les hommes et femmes en noir, des personnes qui savent se comporter honorablement devant autrui. Ceux-là sont fondés à faire œuvre de pédagogie auprès du public qui assiste aux audiences. Quant aux autres qui se reconnaissent dans les agissements que l'on dénonce ici, ils gagneraient d'abord à balayer devant leur porte et à méditer sur le célèbre dicton selon lequel *Charité bien ordonnée commence par soi-même*.

Par Olivier NDEMBI



**CNAMGS**  
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

**REPUBLIQUE GABONAISE**  
Union-Travail-Justice

## COMMUNIQUÉ

**SUSPENSION DE LA PRISE EN CHARGE DES PRESTATIONS DE SOINS  
DANS LES STRUCTURES SANITAIRES PRIVÉES CONVENTIONNÉES**

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) porte à la connaissance de ses assurés de **la suspension temporaire, totale ou partielle de sa convention**, avec les structures sanitaires ci-après désignées, pour irrégularités techniques.

Cette mesure qui prend effet à **compter du lundi 07 mars 2016** concerne :

**1. LE CABINET MÉDICO-CHIRURGICAL GAUSSIN (carrefour Léon MBA)**

- Suspension des prestations en rapport avec l'activité chirurgicale, le laboratoire d'analyses médicales, les hospitalisations.

**2. LA POLYCLINIQUE SAINT ANDRÉ**

- Suspension des prestations en rapport avec l'activité chirurgicale, la radiologie, le laboratoire d'analyses médicales.

**3. CABINET D'ACCOUCHEMENT AMOUR FRATERNEL**

- Suspension de toutes les prestations.

**4. CLINIQUE DAMAS ALEKA**

- Suspension de toutes les prestations.

Par conséquent, **les patients assurés CNAMGS** sont priés de bien vouloir s'orienter vers d'autres structures de soins.

En outre, un communiqué fera l'objet de la levée de ces mesures à l'endroit des prestataires.

Fait à Libreville, le 29 février 2016

Le Directeur Général

**Pr. Michel MBOUSSOU**

**CNAMGS**  
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

La solidarité a un sens

